

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Le Comité international
de la Croix-Rouge
en Palestine



GENÈVE
Juillet 1948



COLLECTION

Bibliothèque
CICR

LE COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE EN PALESTINE

Une fois de plus dans son histoire millénaire, la Palestine est devenue le foyer de troubles guerriers et la cause de conflits où races et religions sont engagées dans une lutte impitoyable. Ce qui se joue, ce n'est pas seulement le sort d'individus ou de communautés ; ce conflit peut avoir de très graves répercussions.

Les combats livrés aujourd'hui en Terre Sainte empruntent les moyens destructeurs les plus modernes ; ils gardent cependant le caractère historique des luttes qui se sont déroulées dans ces lieux.

Dès la fin de 1947, le sort tragique qui semblait promis à la Palestine fut l'objet d'un intérêt tout particulier de la part du Comité international de la Croix-Rouge¹, qui dépêcha une mission spéciale au Proche-Orient. Le Dr R. Marti, chef de sa Division médicale, et M. J. de Reynier partirent le 20 janvier 1948 pour la Palestine. Les pourparlers entre eux et les personnalités responsables, juives et arabes, eurent pour résultat l'adhésion des parties en cause aux principes des Conventions de Genève.

Mission préliminaire.

Aussitôt et en conséquence, le CICR adressait « aux populations arabe et juive ainsi qu'à leurs autorités représentatives en Palestine » l'appel suivant :

Adhésion des Parties aux principes des Conventions de Genève.

« Bien que les événements actuels ne soient pas un conflit armé entre deux Etats, le Comité international

¹ Par souci de concision le Comité international de la Croix-Rouge sera désigné, ci-après, par les lettres CICR.

de la Croix-Rouge considère de son devoir, dans l'intérêt de ceux qui en sont les victimes, d'inviter les parties — si elles entendaient ne pas renoncer à l'emploi de la force — à se conformer aux règles traditionnelles du droit des gens et à appliquer dès aujourd'hui les principes des deux Conventions de Genève du 27 juillet 1929.

La première de celles-ci porte sur l'amélioration du sort des blessés et des malades et la seconde sur le traitement des prisonniers.

Conformément à l'esprit de ces Conventions, le Comité international de la Croix-Rouge rappelle tout particulièrement les principes humanitaires suivants :

1. Protection des blessés et des malades qui devront, sans distinction, être traités avec humanité et recevoir les soins que nécessite leur état. Les véhicules transportant les blessés et malades, les établissements sanitaires fixes ou mobiles, ainsi que les membres du personnel sanitaire et le matériel sanitaire lui-même, seront respectés et protégés en toutes circonstances.

2. Respect des morts, soit respect de leur dépouille et respect des convois mortuaires assurant leur ensevelissement.

3. Sécurité de tous ceux qui ne participent pas à la lutte et notamment des femmes, des enfants et des vieillards.

4. Droit pour tout combattant tombé aux mains de l'adversaire, à être traité comme prisonnier de guerre.

Le CICR se référant aux proclamations déjà lancées dans ce sens, tant par le Magen David Adom, que par les Croix- et Croissants-Rouges de Palestine, fait appel, lui aussi, aux Autorités responsables, aux peuples arabe et juif, ainsi qu'à ceux qui parlent en leur nom. Il les engage à se conformer aux conditions minimum ci-dessus exposées et attend à ce sujet l'accord formel des parties. Il juge cet accord nécessaire pour accomplir, selon les principes

qu'il doit défendre, une action humanitaire en faveur de ceux qui souffrent des douloureux événements actuels ».

En réponse à cet appel, daté du 12 mars, M. de Reynier, délégué du CICR à Jérusalem, recevait les 4 et 5 avril les réponses ci-après :

Réponse des Juifs :

« Nous désirons vous donner l'assurance formelle que les Autorités juives compétentes en Palestine respecteront pendant le conflit actuel, les Conventions de Genève de 1929, tant en ce qui concerne les militaires que les civils, dans la mesure où les dites Conventions s'appliquent aux populations civiles.

Vos dévoués : (s) Iddie MYERSON
D. BEN-ZEVIE

De la part du Comité exécutif de l'Agence juive ».

Réponse des Arabes :

« J'ai l'honneur d'accuser réception de l'appel du CICR, daté de Genève le 12 mars 1948, et, en réponse, vous informe que le Haut Comité arabe, représentant la population arabe de Palestine, a pris connaissance du dit appel, et, conformément à la tradition et aux coutumes arabes et musulmanes à l'égard des questions humanitaires, consent à s'en tenir aux conditions minimum énumérées dans l'appel ci-dessus mentionné et à faire tout ce qui est humainement possible dans ce sens.

Votre dévoué,

Secrétaire A.H.C.
(s) : D^r H. F. KHALIDI

Timbre du
Haut Comité arabe.

Le 7 avril, le délégué du CICR au Caire recevait en outre la réponse suivante de la Ligue arabe :

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 30 mars dernier ainsi que du memorandum y annexé contenant un appel en vue de l'application en Palestine, des principes des Conventions de Genève.

En vous remerciant de votre communication qui a reçu toute mon attention, je n'ai pas manqué de faire part au Haut Comité arabe de l'appel y contenu. Je suis persuadé que les Arabes de Palestine suivent dans leur lutte les principes humanitaires consacrés par les Conventions de Genève et qui sont d'ailleurs conformes aux enseignements de leur religion et leurs traditions. L'appui moral de la Ligue arabe est acquis à cet effet.

Toutefois, il est hors de doute que la réalisation du but humanitaire auquel tendent les démarches louables du Comité international de la Croix-Rouge exige le concours des deux parties en présence en Palestine, pour le respect des principes en question.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

Le Secrétaire général :

(s) A.R. AZZAM

**Installation de la
délégation du
CICR en Pales-
tine.**

Sur la base de ces déclarations, le CICR procéda à l'établissement de son plan de travail humanitaire, qui fut esquissé comme suit :

Protection des blessés, des malades et des prisonniers de guerre ;

Secours médicaux, distribution de médicaments et de vivres à destination principalement des hôpitaux ;

Intervention éventuelle pour la sécurité et le bien des populations exposées aux dangers résultant du conflit.

Ce plan comprit d'abord l'envoi en Palestine de 8 délégués et de 10 infirmières. Ce personnel, aussitôt recruté, se tint prêt. Le financement de l'entreprise impliquait un

budget approximatif d'un million de francs suisses pour 12 mois. Pour l'équilibrer, le CICR s'est assuré le concours de la Trésorerie britannique qui s'est engagée à verser 30.000 livres sterling ; celui de l'Agence juive qui promet de verser 1000 livres par mois et celui des Gouvernements des pays arabes limitrophes de la Palestine qui, à la suite d'un second voyage du D^r Marti, consentirent à assumer collectivement une charge identique. La Ligue arabe au Caire s'était d'ailleurs portée garante du versement de cette dernière contribution.

Les 19 et 26 avril et le 4 mai, 10 infirmières et 8 délégués, dont 3 médecins, avaient rejoint leur poste et peu avant le 15 mai tout le dispositif était en place, le CICR ayant fait les avances de fonds nécessaires pour permettre sans retard les achats de matériel et la rétribution du personnel.

Dès leur arrivée en Palestine, les représentants du CICR furent fréquemment sollicités par les deux parties d'intervenir au cours d'engagements locaux afin d'assurer, comme il est dit plus haut, la sauvegarde de blessés ou de captifs, ou encore de retirer les morts des champs de bataille. Ces tâches, conformes certes à l'esprit de la Croix-Rouge, mais excédant de beaucoup le rôle habituel du CICR, allèrent en se multipliant. Malgré les graves dangers qu'elles impliquaient, elles furent spontanément acceptées par les délégués, qui y virent à juste titre un moyen propre à répandre l'idée de la Croix-Rouge, à montrer la valeur de son emblème, à faire naître enfin un climat psychologique favorable à son action normale.

Le CICR se doit de souligner le caractère héroïque du travail fourni là par sa délégation, dont la seule présence a maintes fois suffi dans des circonstances très périlleuses à sauver des vies.

A l'expiration du mandat britannique, la lutte entre Arabes et Juifs se déchaîna sans merci. Les Lieux Saints étaient devenus le centre du conflit ; aussi, et de toute urgence, la délégation du CICR fit-elle tous ses efforts

Création de zones de sécurité.

pour créer à Jérusalem des zones dites de sécurité. Elle avait obtenu les 9 et 17 mai l'adhésion des Arabes et des Juifs au principe de l'établissement de telles zones, au nombre de trois.

Ces trois zones purent être ouvertes. La première comprenait l'Hôtel du Roi David, ainsi que les hôtels « Y.M.C.A. » et Terra Sancta avec leurs annexes. La seconde s'étendait à la résidence privée du gouverneur mandataire, couvrant en outre le Collège arabe et l'École juive d'Agriculture. Les bâtiments et terrains de l'Hôpital italien constituaient la troisième ¹.

Il convient de signaler ici que le CICR, sollicité de part et d'autre, avait même conçu un plan de protection beaucoup plus vaste visant à faire de l'ensemble du territoire de la Ville Sainte une large zone de sécurité. La Commission de paix de l'ONU et le représentant des Nations Unies, constatant que leurs propres efforts en ce sens rencontraient de grosses difficultés, se rallièrent à ce projet peu de jours avant le 15 mai, date à laquelle il devait entrer en vigueur.

Une trêve locale, préliminaire, dont le principe avait été admis par les Parties au conflit fut observée par le 70% environ des combattants. Malheureusement certains éléments extrémistes s'y refusèrent. Il n'en fallut pas davantage pour compromettre le succès de toute l'opération et empêcher Jérusalem tout entière de devenir zone neutre.

Il convient de relever ici que sur les trois zones de sécurité qui furent aménagées, deux durent être successivement fermées. Celle qui comprenait l'Hôpital italien fut supprimée le 27 mai déjà, les conditions nécessaires à son maintien ayant cessé d'exister. En outre, au début de la première trêve, des représentants de l'ONU s'installèrent dans l'Hôtel du Roi David, qui faisait partie de la première zone citée plus haut. Lorsque l'armistice prit fin, cet

¹ Des pourparlers eurent lieu en vue de former, avec l'Hôpital Hadassah et l'Université juive, une nouvelle zone de sécurité.

immeuble devint une position militaire des troupes de la Haganah. Dès lors, la sécurité de la zone entière ne pouvant plus être garantie, l'emblème du CICR dut également être retiré des deux autres immeubles constituant la zone. Conformément aux accords passés avec les deux Parties, le CICR notifia à celles-ci la fermeture de ce lieu d'asile.

Ajoutons qu'actuellement la création d'autres zones de sécurité est envisagée, notamment au nord de Tel-Aviv.

En même temps, prévoyant que l'organisation des zones de sécurité à Jérusalem et, éventuellement, en d'autres lieux — comme d'ailleurs toutes les autres formes d'aide matérielle qu'il souhaitait apporter aux victimes de ce conflit — entraîneraient des frais beaucoup plus considérables que ceux qui avaient été primitivement prévus et nécessiteraient une action de secours très étendue, le CICR adressait, le 12 mai, un appel aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge d'Afrique du Sud, d'Australie, de Belgique, du Canada, des Etats-Unis, de France, de Grande-Bretagne, d'Irlande, de Nouvelle-Zélande, de Suède, et de Suisse, ainsi qu'aux institutions charitables suivantes : Alliance Universelle des Unions chrétiennes de Jeunes Gens — American Friends Service Committee (Quakers) — Auxilium Catholicum Internationale — Caritas Catholica Internationalis — Centre d'Entr'aide internationale aux populations civiles — Conseil œcuménique des Eglises — Fonds international de Secours à l'enfance des Nations Unies — Organisation Mondiale de la Santé — Union internationale pour la Protection de l'enfance.

Parallèlement à l'installation de ces zones de sécurité, dont l'utilité fut bientôt manifeste, le CICR prit sous sa protection un grand nombre de centres hospitaliers. Dans le domaine médical, il s'efforça d'établir une plus juste répartition des médicaments et des vivres entre les deux parties et mit à la disposition de celle qui se trouvait la

Appel en vue de la réunion de secours matériels.

Protection des hôpitaux et centres hospitaliers.

moins favorisée, les Arabes, plusieurs établissements. La délégation usa de son influence pour que les hôpitaux gouvernementaux, privés du personnel britannique, fussent remis aux Municipalités, ce qui le plus souvent fut possible. Un certain nombre d'établissements gouvernementaux ou appartenant à des organisations étrangères, protégés par le drapeau du CICR, furent avec l'accord des Juifs confiés à la direction et à l'administration de l'Association médicale arabe. Enfin, faisant droit à une requête de la délégation, les Autorités mandataires remirent au CICR le Laboratoire du Gouvernement, qui, bien que situé en zone juive, fut maintenu à la disposition des deux parties.

En faveur des Juifs, mieux outillés en matériel sanitaire, mais tout aussi démunis de protection, l'effort du CICR ne fut pas moindre. Il obtint que l'emblème du « Magen David Adom » (M.D.A.) soit agréé et respecté, non seulement par les Arabes de Palestine, mais par les Etats arabes et par la Ligue arabe, bien que cet emblème n'ait aucun caractère juridique officiel. Deux hôpitaux furent également confiés à cette organisation pour gérance et usage.

Cependant les Nations Unies avaient sommé les belligérants de cesser le feu. Ceux-ci refusèrent et, devant les développements de cette situation tragique le Conseil de sécurité fit appel, le 20 mai, à un médiateur en la personne du comte Folke Bernadotte. L'action de celui-ci ne put, tout naturellement, se faire sentir immédiatement.

La rapide évolution de la situation militaire compliqua singulièrement l'exécution des tâches de la Croix-Rouge, en même temps qu'elle en accentuait le caractère dangereux. Après l'investissement de la Ville Sainte, la délégation du CICR à Jérusalem perdit tout contact avec ses membres travaillant dans d'autres régions de la Palestine. L'enchevêtrement des positions adverses, la présence parmi les combattants de groupements irréguliers, ignorant toute consigne, des difficultés de tous ordres, rendirent le travail de la délégation extrêmement malaisé. Néanmoins,

les délégués du CICR traversèrent journallement les lignes ennemies. Ces actes courageux n'allaient pas sans danger. En effet, une infirmière et deux délégués devaient être grièvement blessés.

Devant la gravité de cette situation, et en l'absence de toute nouvelle de sa délégation, le CICR lança, le 21 mai, l'appel suivant :

**Appel du CICR
du 21 mai 1948.**

« Soucieux de sauvegarder dans la plus large mesure possible, lors du conflit de Palestine, les principes d'humanité qu'il doit défendre, le CICR à Genève lance aujourd'hui l'appel suivant aux Gouvernements d'Arabie Saoudite, d'Egypte, d'Irak, du Liban, de Syrie, de Transjordanie, ainsi qu'au Gouvernement d'Israël :

« Le CICR à Genève, douloureusement ému par les graves événements de Palestine et inspiré uniquement par le souci de protéger le plus grand nombre de vies humaines, adresse aux Gouvernements le pressant appel suivant qui se fonde sur les principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Dès avril, le CICR avec l'agrément des autorités civiles et militaires arabes et juives et l'approbation du Gouvernement de Palestine était sur le point d'instituer dans Jérusalem même des zones de sécurité destinées à recueillir la population non-combattante pour la mettre à l'abri des opérations militaires. Au début de mai, le projet fut de plus envisagé de neutraliser Jérusalem tout entière moyennant l'assentiment de toutes les autorités. Les pourparlers à ce sujet n'ayant pas abouti en temps utile et des combats se déroulant actuellement à Jérusalem, le CICR à Genève s'adresse aux Gouvernements pour les prier instamment de prendre les mesures nécessaires tendant à ce que soient en tout cas respectées les zones de sécurité que la délégation du Comité international s'efforce d'instituer à l'intérieur de la ville elle-même, comme elle l'avait primitivement prévu, ou les zones de sécurité qu'elle pourra chercher à établir dans d'autres villes de

Palestine. Le but de ces zones de sécurité est de recueillir, sous le contrôle du CICR, des non-combattants, avant tout arabes et juifs, et de sauver ainsi le plus grand nombre possible de vies humaines. Le CICR se permet de rappeler ici aux Gouvernements les premiers résultats de son intervention en Palestine :

1. L'adhésion des autorités arabes et juives aux principes essentiels des Conventions de Genève.

2. La mise sous la protection du CICR de divers établissements hospitaliers.

3. L'envoi de médicaments et autres secours destinés aux deux parties.

4. Les interventions individuelles et continues de ses délégués qui ont ainsi pu sauver des blessés arabes et juifs au cours des précédents combats.

Le Comité international demeure persuadé que, dans l'esprit du présent appel, tous les Gouvernements auxquels il s'adresse s'efforceront avec lui de limiter les souffrances qu'engendre le conflit palestinien ».

Mission du Président du CICR en Palestine.

Devant cette situation, le Président du CICR décida, en plein accord avec le CICR, de se rendre sur place. Parti le 25 mai de Genève, M. Paul Ruegger arriva à Jérusalem le 28, après avoir pris contact au Caire et à Amman avec les autorités compétentes.

L'arrivée de M. Ruegger dans la Ville Sainte fit naître de nouveaux espoirs, non seulement au sein de la délégation, mais parmi la population de Jérusalem. Grâce à son impulsion, on put évacuer des femmes, des enfants et des blessés juifs assiégés par les Arabes dans la vieille ville ; ce fut là une action dont il est superflu de souligner l'importance, tant matérielle que morale.

A ce sujet, la délégation a publié le communiqué suivant :

« Jérusalem, 29 mai : Lors de la reddition des forces juives encerclées dans la Vieille Ville de Jérusalem, la délégation du CICR, à la demande des deux parties, a pu assurer l'évacuation de 2.000 femmes, enfants et vieillards, et de 140 blessés juifs. En dépit d'énormes difficultés, les civils ont pu être transférés en mains juives sans contrepartie, grâce à la compréhension de la Légion arabe. Les blessés ont été mis en sécurité et l'on prévoit qu'ils pourront également être remis sans conditions aux forces juives.

M. Paul Ruegger, président du CICR, qui se trouve depuis quelques jours à Jérusalem, a exprimé aux Autorités arabes combien il appréciait l'esprit charitable dans lequel elles ont répondu aux appels du Comité ».

Dès son retour à Genève, M. Ruegger fit rapport au Comité. A cette occasion, il fut heureux de souligner l'attitude exemplaire de la délégation au cours de cette période critique et précisa que celle-ci restait fidèle à l'accomplissement de ses tâches traditionnelles.

Traduisant l'impression qu'il avait rapportée de Palestine, le président dressa un premier bilan d'activité, qui peut être résumé de la manière suivante :

Outre la surveillance des zones de sécurité et des hôpitaux placés sous sa protection, la délégation s'est fréquemment entremise en faveur des blessés, des malades, des réfugiés et des prisonniers.

Résumé de l'activité de la délégation.

Blessés, malades, prisonniers. A plusieurs reprises, les délégués payèrent de leur personne pour assurer directement le transport des blessés, des malades, des morts.

Le 8 avril déjà, au cours d'une mission des plus périlleuses à Deir-Yassim, les délégués ramenèrent trois blessés détenus par l'Irgoun, et firent enterrer 200 cadavres. A Bethléem, près de la « Citerne de Salomon », 52 blessés furent recherchés sous le feu des Arabes et remis à l'Agence

juive en même temps que 100 combattants désarmés de la Haganah. Le 14 mai, la colonie juive de Kfar Etzion ayant été prise par les Arabes, l'intervention de la délégation auprès du Commandement transjordanien eut pour effet d'assurer la protection de 300 prisonniers juifs, de 30 blessés et de 200 civils également juifs, qui furent conduits en lieu sûr. La suite des opérations empêcha totalement la délégation de demeurer sur place et de veiller à ce que l'identité d'un nombre important de morts soit relevée. La délégation continua néanmoins des démarches pressantes auprès des Autorités arabes pour que les mesures nécessaires soient prises à cet effet avant l'enterrement des victimes. Les Autorités arabes de Hebron procédèrent à cette identification.

Fréquemment, des ambulances juives ne furent respectées que grâce à l'intervention de la délégation. Les infirmières du CICR fournirent une aide précieuse en s'acquittant de tâches délicates.

Visites de camps. Moins de 3 semaines après l'ouverture des hostilités, les délégués du CICR furent autorisés à visiter les camps de prisonniers de guerre. Des listes nominatives ont été établies par les deux parties et transmises par les soins de la délégation. Des échanges d'internés civils ont eu lieu. L'activité du CICR en faveur des prisonniers de guerre se poursuit, permettant de constater l'application de part et d'autre du régime prévu par la Convention du 27 juillet 1929.

Réfugiés. Au lendemain de l'attaque de Jaffa, la délégation intervint auprès des Autorités juives en faveur de plus de 30.000 personnes, qui purent passer au travers des lignes juives sur un espace d'environ 10 km., sans essuyer un coup de feu, et gagnèrent des territoires arabes où elles trouvèrent abri. En une autre occasion, la délégation assura le transport de 170 citoyens égyptiens de Jérusalem à la frontière égyptienne et, plus tard, l'embarquement à Jaffa d'environ 3.000 Égyptiens. En outre, le 18 juin



1. Les délégués du CICR, acclamés par la foule, vont visiter un établissement hospitalier de Jérusalem.
2. Le Dr Marti expose à Tel-Aviv devant les Autorités juives le caractère de la mission du CICR en Palestine.



3. Dans le « no man's land », entre Tel-Aviv et Jaffa, les délégués passent de l'ambulance juive dans l'ambulance arabe.

4. Quelques-unes des infirmières du CICR à Jérusalem.



5. M. de Reynier rapatrié un prisonnier de guerre.
6. M. Jean Courvoisier, accompagné de trois officiers de la Haganah, part pour relever des morts arabes.



7.

M. Paul Ruegger, président du CICR, et ses collaborateurs, quittent la zone de sécurité pour gagner la vieille ville arabe.



8.

M. Paul Ruegger, président du CICR, entouré de quelques délégués et infirmières du Comité, devant l'Hôtel Y.M.C.A. dans la zone de sécurité de Jérusalem.

1948, dans la région de Tulkarem, à 60 km. au nord-est de Tel-Aviv, 1100 femmes, enfants et vieillards arabes ont été autorisés à quitter la région occupée par les armées juives et ont pu gagner le territoire arabe sous la protection de la délégation.

Rappelons enfin les deux interventions déjà citées : celle de Kfar Etzion, où 200 non-combattants furent amenés en lieu sûr et celle qui permit lors de la chute du quartier juif de la Vieille Ville, l'évacuation massive de 2000 personnes.

Secours. Le 21 juin, un convoi de 50 camions, escortés par un délégué du CICR, put quitter Tel-Aviv pour porter des vivres et des médicaments aux hôpitaux de Jérusalem ; ce fut là une nouvelle réalisation de l'activité humanitaire du CICR.

Quelles que fussent la complexité du travail et le poids des responsabilités, le CICR a poursuivi son action, laquelle a, parfois, sous la pression de faits, dépassé le rôle traditionnel d'intermédiaire neutre. Mais le CICR a senti qu'il était de son devoir de rester présent, actif, et de faire face aux exigences de la situation partout où ses forces le lui permettaient. A cet effet, et pour s'adapter aux circonstances, il a, dès le 10 juin déjà, réorganisé comme suit sa délégation en Palestine :

**Réorganisation
de la délégation.**

Jérusalem n'étant plus actuellement un centre politique où soit possible un contact permanent avec des autorités qui représentent les deux parties, seul y restera le personnel médical et infirmier indispensable au bon fonctionnement des zones de sécurité existantes ou à créer.

En revanche, deux délégations sont créées, l'une avec siège à Amman, du côté arabe, l'autre à Tel-Aviv, du côté juif.

Des délégués régionaux et des infirmières dépendent de ces deux postes ; les secteurs attribués à ces délégués sont, pour la zone juive Tel-Aviv et Jaffa, pour la zone arabe Ramallah et Gaza. Le chef de la délégation pour la

Palestine, M. de Reynier séjournera alternativement à Amman et à Tel-Aviv. Il maintiendra les contacts nécessaires avec les États voisins intéressés au conflit, il assurera la liaison avec le Comité à Genève.

En outre un bureau permanent est créé à Beyrouth. Il sera la centrale de réception et de répartition des secours ; en effet, des dons importants ont été confiés au CICR par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge américaine, australienne, britannique, française, irlandaise, sud-africaine, suisse, du Croissant-Rouge turc, comme de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du « Y.M.C.A. ». Un délégué spécial parti de Genève le 18 juin, est affecté au poste de Beyrouth.

Aujourd'hui l'effectif de la délégation du CICR en Palestine atteint le chiffre de 12 délégués. Le Comité international de la Croix-Rouge et ces hommes restent donc sur la brèche.

PAQUES A BETHLÉEM

La lutte acharnée dont l'enjeu est la possession de la Palestine revêt de jour en jour un caractère plus aigu. On sait que le Gouvernement britannique, agissant en qualité de Puissance mandataire, a fait appel au Comité international de la Croix-Rouge à Genève, en vue de s'informer des besoins médicaux qui seraient ceux des Arabes et des Juifs après le départ de Palestine des Autorités médicales de la Puissance mandataire.

Une mission d'information a été dépêchée sur les lieux. A pied d'œuvre les délégués du Comité ont reçu des deux parties adverses un accueil favorable et leur aide effective n'a pas tardé d'être requise. On imagine que les passions en jeu, le caractère sournois et localement enchevêtré des actions en cours, accumulent sur leurs pas les difficultés. Mieux que tout commentaire, l'épisode qu'on va lire en donnera la mesure.

La veille de Pâques, le représentant à Jérusalem du Comité international de la Croix-Rouge est alerté par l'Agence juive : un convoi vient d'être attaqué par les forces arabes près de Bethléem ; réfugiés dans une maison, des blessés demeurent encerclés. Comme la région est entièrement contrôlée par les Arabes, aucune ambulance juive ne peut se porter à leur aide. Tout espoir de les sauver repose sur une prompt intervention du délégué du Comité.

Celui-ci prend immédiatement ses dispositions. Le Service de Santé publique ne peut malheureusement lui prêter son concours, et — fait digne d'être souligné — c'est le Croissant-Rouge arabe qui accepte de lui confier une ambulance et un médecin. Une condition est cependant posée : la sécurité du convoi de secours sera garantie par le délégué, qui s'engage de ce fait à faire cesser le feu juif tout au long du parcours. Pressenti, le Commandant militaire juif donne à cet effet les assurances nécessaires. On convient de l'heure du départ, fixée au soir même.

Mais l'Etat-Major anglais, consulté sur la situation, est formel : l'engagement est sérieux, la route, minée sur 300 mètres, est coupée de nombreux barrages. Dès l'aube les pionniers britanniques procéderont à l'enlèvement des mines, travail exigeant près de huit heures.

Ainsi la matinée de Pâques se passe dans l'attente, tandis qu'au bruit lointain des mortiers et des mitrailleuses la foule des fidèles se presse autour du Saint-Sépulcre.

Vers 15 heures enfin et non sans encombre, le représentant du Comité international de la Croix-Rouge réussit à faire avancer sa voiture, suivie de l'ambulance arabe, jusqu'à proximité du combat. Sur une éminence des tanks anglais sont en ligne ; le délégué s'approche, s'informe. La fusillade est vive, les environs sont truffés d'Arabes en position de tir. A 300 mètres des chars blindés ripostent, massés autour d'une petite maison où les soldats juifs se sont hâtivement fortifiés. Sur la route, un amas de débris, des camions incendiés achèvent de se consumer. Flegmatiquement les démineurs terminent leur besogne. Une heure se passe sans possibilité d'intervenir.

Enfin les Anglais parviennent à négocier une trêve ; avec les Arabes d'abord, qui s'engagent à ne plus faire feu sur les Britanniques ; puis, seul, dans un silence extraordinaire un officier va traiter avec les occupants de la maison. L'évacuation des assiégés ne peut être assurée que moyennant reddition de leurs armes. Après discussion on finit par s'entendre. Le délégué du Comité international de la Croix-Rouge offre de prendre les blessés sous sa protection ; il y en a près de cinquante et il ne dispose que d'une ambulance. Fort heureusement les Anglais en ont sur place un nombre suffisant. Camions et ambulances, cheminant à la file sous la garde des chars blindés, se portent jusqu'à la maison. Entre les deux haies de véhicules les combattants juifs s'avancent, hâves, éreintés. Les hommes valides sont désarmés, les blessés placés dans les ambulances, tandis que le médecin arabe qui accompagne le délégué leur prodigue avec dévouement les premiers soins. Mais il faut agir vite : aux alentours des milliers de soldats arabes quittant leurs abris s'approchent impatients, tenus cependant à distance par les canons anglais. Les coups de fusils redoublent, il faut partir. Enfin, la voiture du Comité international de la Croix-Rouge en tête, le convoi s'ébranle salué par une grêle de balles. Tard dans la soirée il déposera en zone juive les blessés qu'il emmène.

Pâques 1948 à Bethléem... En dépit de l'ironie qui jaillit du rapprochement d'une date, d'un lieu et de l'événement, il vaut la peine qu'on s'arrête pour apprécier à sa valeur l'exemple donné en cette conjoncture par le Croissant-Rouge arabe. Son geste généreux ne montre-t-il pas que l'idée de la Croix-Rouge demeure vive et féconde ?

Avril 1948.

DE NAPLOUSE A JÉRUSALEM LE 14 MAI

« Cette auto a le pouvoir magique de repousser les balles ! »
Devant l'officier arabe, à qui vient d'échapper cette exclamation, une auto blanche, flanquée de croix rouges, dévale un pré au travers du « no man's land » balayé par le feu. Un grand diable en sort, s'ébroue et par bonds espacés pénètre dans les lignes arabes. Nous sommes aux abords de Jérusalem, le 14 mai, Jean Courvoisier, délégué du CICR, venant de Naplouse doit à tout prix rejoindre dans la ville le chef de la délégation en Palestine, M. de Reynier.

On est à la veille du départ des Britanniques. Sur leurs pas, Juifs et Arabes se hâtent d'occuper les meilleures positions, des opérations d'envergure s'amorcent, tandis que dans la Ville sainte une poignée d'hommes de bonne volonté cherchent à limiter les effets terrifiants de l'orage. S'ils réussissent, dans Jérusalem épargnée, des femmes, des enfants, des vieillards trouveront un asile. Mais pour réussir, il faut déloger des combattants, pressentir les chefs militaires, provoquer un accord, conclure une trêve.

Précisément le délégué de Naplouse apporte la réponse d'un général arabe. Avant de poursuivre son équipée, il devra faire entrer dans la place sa voiture, restée sous la garde d'un chauffeur arabe. Ce sera l'affaire d'une heure et demie : patience et ténacité sont ici la règle.

En ce jour déjà, trois fois le hasard de la route l'a fait passer des positions juives dans le camp adverse. Trois fois les Arabes l'ont pris pour un Juif, et seule l'éloquence de son chauffeur est parvenue à le tirer d'embarras. Venir d'une direction suspecte, vouloir en prendre une qui ne l'est pas moins : il n'en faut pas plus pour éveiller des soupçons.

Le dernier passage surtout vaut d'être rapporté. Cette fois, la bataille était engagée, la route prise entre deux feux. Dans l'auto, avant de se risquer, les deux hommes se sont regardés,

puis ils ont allumé chacun une cigarette, se jurant de traverser les lignes avant qu'elle ne soit éteinte. Mais ce sont les mitrailleuses qui décident. Immobilisé, le délégué brandit à la portière un drapeau de la Croix-Rouge, bientôt projeté au sol troué par des balles. Un bond de deux cents mètres encore, jusqu'au premier avant-poste arabe et là, le colloque habituel s'engagea entre le chauffeur, hurlant, penché hors de la voiture, et des voix assourdies derrière les sacs de sable. Quelques minutes encore, paraissant autant d'heures, et le passage fut obtenu, mais non loin la route était obstruée. Derrière le mur de sable, on refusa catégoriquement d'ouvrir le barrage sous le feu de l'ennemi. Au délégué de se débrouiller, aidé de son chauffeur. Il fallut trois quarts d'heure pour faire avancer la voiture et remettre les pierres et les barils en place.

Le soir vient. Pour le délégué, sain et sauf dans les lignes arabes, la pause sera courte. Dans Jérusalem même, entre le siège de la délégation et lui, une autre bataille sévit. Mais, si inconcevable que cela paraisse, le téléphone n'est pas coupé. Du Quartier général arabe, il appelle M. de Reynier. Celui-ci s'étonne : pourquoi les combats n'ont-ils pas pris fin ; les deux parties consultées par lui avaient pourtant accepté de cesser le feu à 18 h. ? Que s'est-il passé ? Dans le camp arabe on déclare n'avoir pu appliquer la trêve, faute d'avoir reçu l'assurance que du côté juif on était disposé à l'observer. Tout est à recommencer, les pourparlers reprennent, le téléphone joue et finalement, grâce aux efforts de la délégation, un « cessez le feu » est décidé pour 21 h. 30. Les Juifs ont été informés par M. de Reynier qu'une auto blindée arabe munie d'un haut-parleur parcourrait le front ; ils se sont engagés à ne pas l'attaquer. A l'heure dite, le calme se fait peu à peu. Tout le quartier Government Hospital, Barclays Bank, American Colony, Sheikh Zarah est du moins silencieux. Dans une atmosphère plus propice à la discussion, le délégué expose au Quartier général arabe le plan du CICR pour neutraliser la ville. On s'exprime en anglais, seule langue possible pour que chacun se comprenne ; l'entretien est laborieux, mais il finit par être concluant. Fort de la promesse d'une réponse affirmative, le délégué peut enfin songer à prendre du repos.

A peine est-il étendu qu'à minuit éclate un feu violent à 300 mètres de la maison où il est hébergé. Il décide alors de gagner la Vieille Ville accompagné de son hôte, un membre du Comité arabe, qui au surplus emmène avec lui sa mère et sa domestique.

Pendant une heure et demie, il faut longer les murs ; enfin l'on parvient à l'Hospice autrichien, où les deux femmes trouveront un abri. Là on opère sans arrêt à la lueur d'une lampe à pétrole. Mais le délégué a hâte d'en savoir plus long sur la situation ; avec un officier de liaison arabe, il parvient dans les lignes ; le clair de lune permet de distinguer nettement la progression des troupes. Plus tard il lui sera confirmé que la trêve a été rompue par la faute d'éléments extrémistes. La fin de la nuit se passe en coups de téléphone et interventions de toutes sortes, passages d'ambulances, recherches de blessés. La situation est de plus en plus confuse.

Le matin à 6 heures, il décide de tenter sa chance une nouvelle fois et de rejoindre la délégation. Par téléphone, il en avise M. de Reynier, qui à son tour prévient l'Agence juive afin qu'on ne tire pas sur la voiture. Porte de Damas, Hôpital français... le dernier poste arabe est franchi. Au delà, à 300 mètres, près de Barclays Bank commencent les lignes juives. Les balles sifflent, plus loin la route est peut-être minée, c'est l'inconnu. A grands coups de claxon, l'auto s'engage doucement et peu après stoppe devant les positions adverses. Un officier s'avance en rampant, c'est le chef des troupes Stern qui défendent le secteur ; il déclare être sans contact avec l'Agence juive et de ce fait n'est prévenu de rien. Avec son consentement, on se met à l'abri derrière un bâtiment. La voiture est inspectée, le chauffeur minutieusement fouillé, ce qui gêne surtout l'officier, c'est la présence de ce chauffeur arabe ; il ne peut admettre son passage à travers le quartier juif. Si près du but, faudra-t-il rebrousser chemin ? Le ton de la discussion se hausse. Catégoriquement le délégué refuse de se séparer de son brave Mahmoud, il rentrera plutôt dans les lignes arabes et l'officier endossera toute la responsabilité de l'échec. Fort heureusement l'argument porte et, quelques minutes plus tard, sans avoir reçu une seule balle, la voiture atteindra le siège de la délégation.

Juin 1948.

LES DÉLÉGUÉS DE LA CROIX-ROUGE DANS LA BATAILLE POUR JÉRUSALEM

« Jusqu'au 14 mai, écrit le chef de la délégation du CICR en Palestine, nous avons répondu à la plupart des appels nous demandant d'aller retirer des blessés ou des morts de la ligne de feu. Ces folies étaient nécessaires, puisque nous étions seuls à pouvoir les faire... ».

Nécessaires, elles l'étaient aussi parce que devant le fanatisme, le seul moyen d'imposer un esprit étranger à la haine est de payer de sa personne. A l'ignorance assez générale des principes de la Croix-Rouge et de ses méthodes, seul le geste pouvait ici répondre ; un risque accepté — dépassant infiniment et à l'insu de presque tous la tâche habituelle d'un délégué — contribuait tout autant qu'une démarche officielle, sinon davantage, à rendre le terrain propice à l'action normale et traditionnelle du CICR.

Avec le départ des troupes britanniques et les événements qui s'ensuivirent, les situations périlleuses ne furent plus occasionnelles seulement, mais quotidiennes.

Dès le 16 mai et très rapidement, Jérusalem offrit le spectacle d'un immense champ de bataille. Au centre de la Vieille Ville, le quartier juif, complètement encerclé, était harcelé par le feu des Arabes. Mais de trois côtés les assiégeants étaient eux-mêmes investis par les Juifs, qui tenaient toute la ville nouvelle et à leur tour ceux-ci devaient résister à l'étreinte des combattants arabes massés au centre de Jérusalem. C'est dans cet enchevêtrement de forces disparates où de part et d'autre les bandes irrégulières ne faisaient pas défaut, que délégués et infirmières venus de Genève durent poursuivre leur tâche.

Cette tâche était multiple et les appels se succédaient sans relâche. Sous le feu des canons, des morts arabes et juifs furent retirés des lignes et ensevelis. Prisonniers et non combattants

furent épargnés en très grand nombre, grâce à la présence et à l'initiative des représentants du CICR. Ainsi le 14 au matin, deux délégués, dont l'un arrivé la veille en était à sa première mission, se rendirent dans la région de Kfar Etzion, où les membres de cinq colonies agricoles juives tenaient désespérément tête aux troupes irrégulières arabes. Un feu général éclata au moment où devant les lignes, ils s'entretenaient avec les émissaires juifs. Leur ferme attitude fit non seulement taire les fusils mais permit l'évacuation de centaines de femmes, d'enfants, de blessés et de prisonniers sous les regards hostiles de près de 3000 Arabes.

Le CICR devait être partout et partout on attendait de lui des miracles. Placés sous son emblème, les zones de sécurité, les centres hospitaliers furent en ces heures critiques constamment surveillés et visités. Quinze jours durant, l'Hôpital Français fut battu par le feu involontaire mais continu des deux camps. Plusieurs fois, des combattants envahirent les salles encombrées de blessés, ils allèrent jusqu'à installer leurs mitrailleuses aux fenêtres, tandis que les chirurgiens continuaient d'opérer. Bien qu'exclusivement dévolu aux Arabes, l'Hôpital Gouvernemental fut en partie détruit par leurs propres mortiers. Là aussi, des soldats juifs tentèrent de pénétrer, mais le sang-froid d'une infirmière sauva la situation.

Connus ou non, les actes de dévouement des délégués du CICR sauvèrent ou contribuèrent à sauver des milliers de vies humaines. Pourtant, il est difficile d'imaginer des conditions de travail plus défavorables. L'un d'entre eux, envoyé pour quelques heures en mission dans la Vieille Ville, dut y rester quinze jours, démuné de tout ; d'une fenêtre à l'autre, sa chambre d'angle était traversée sans répit par les balles. A force d'essuyer les coups de feu, les voitures du CICR furent bientôt réduites à l'état de passoirs. Mais si l'on tient compte des contingences, une chose demeure stupéfiante : le respect témoigné au signe de la Croix-Rouge, même à l'heure de la plus grande confusion. Il tient en effet du prodige que parmi les dix-huit membres de la délégation en Palestine trois seulement furent plus ou moins grièvement atteints, et chaque fois ce fut par la faute de certains éléments indisciplinés.

Vers le 25 mai, l'état de fatigue de la délégation devint manifeste. Quinze à vingt heures de travail quotidien, la privation parfois totale de sommeil, le manque d'eau, d'électricité, la pénurie de vivres, la complication des déplacements, tout

avait contribué à miner la résistance physique de chacun. « Aucun découragement, note le chef de la délégation, mais une vision très nette de notre encerclement complet ». La liaison avec Genève était aléatoire, le contact avec les autres délégués de Palestine, inexistant. Plus les actes de dévouement augmentaient en fréquence, et moins leur résultat s'avérait positif. Tout échec pouvait donner lieu à de fausses interprétations. Les personnalités influentes, dont l'appui était nécessaire, se trouvaient le plus souvent hors de portée, et les sous-ordres, débordés, devenaient réticents. Bref, l'œuvre salvatrice était elle-même menacée d'asphyxie.

Mais, de la façon la plus inattendue, l'atmosphère se trouva tout à coup renouvelée. Le 27 au matin, le téléphone retentit : de la Vieille Ville, où il venait d'arriver, le Président du Comité international, M. Paul Ruegger, appelait le chef de la délégation. Dès cet instant, ce que l'usure des forces et d'innombrables obstacles avaient rendu impraticable apparut soudain possible. De nouveaux la voix de la Croix-Rouge était écoutée, les malentendus étaient dissipés, les efforts mieux compris, les tâches à venir plus clairement définies. L'incroyable devenait réalité.

Une preuve éclatante allait en être donnée : à la chute du quartier juif de la Vieille Ville, près de 2.000 personnes qui semblaient promises à un massacre général, furent confiées par les Arabes à la protection du CICR. Trois jours auparavant un tel geste eût paru inconcevable et quand, à la Porte de Sion, au plus fort de la bataille, l'emblème de la Croix-Rouge, levé par le Président du CICR lui-même — fait sans précédent dans les annales de l'institution genevoise — imposa la trêve et permit cette libération, il devint clair alors que le terrain perdu venait d'être regagné et que du coup l'œuvre commencée retrouvait un sol ferme.

Juin 1948.